



# Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2023/2547

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :  
**Permis d'urbanisme** ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est la **s.r.l. BHS GROUP IMMOBILIER** demeurant **Grand'Route 260 à FLÉMALLE 4400**.  
Le terrain concerné est situé **rue du Fort - 4100 SERAING** et est cadastré **Seraing 7<sup>ème</sup> division section G n° 835D5**  
Le projet vise à "**construire deux habitations semi-mitoyennes**" et présente les caractéristiques suivantes :  
**Écart à l'article 43 du guide communal d'urbanisme, à savoir ;**  
**L'implantation du deuxième logement se situe au-delà des 4 mètres autorisé par le Guide Communal d'Urbanisme.**

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **6 mars 2024 au 20 mars 2024 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 1<sup>er</sup> décembre 2023)  
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24 mars 2023)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOP  
CINQUIÈME ÉCHEVIN